AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0419
FR001400AXT1-DIV07

4 mars 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

VINPAI

(Euronext Growth Paris)

Le 24 février 2025, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Camlin Fine Science Limited envisage de déposer sur les titres de la société VINPAI[1].

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VINPAI sont applicables.

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la société VINPAI le 24 février 2025.